



Bilan d'étape des éditions 2007 à 2019 et conseils aux déposants

Les appels à projets franco-allemands en sciences humaines et sociales de 2007 à 2019 ont rencontré un écho remarquable confirmant l'importance des relations scientifiques déjà existantes entre les deux pays ainsi que la capacité de ce programme à soutenir et stimuler leur développement. Le bilan des treize dernières éditions montre que les échanges sont particulièrement intenses et vigoureux dans certaines disciplines, bien que ce programme soit ouvert à toutes les disciplines des SHS et à tous les thèmes de recherche.

Ces résultats doivent en outre être complétés en ce qui concerne les sciences sociales par ceux du programme quadrilatéral ORA. En 2010, 2012, 2013, 2015 et 2018, plusieurs co-financements ANR-DFG ont en effet été accordés multilatéralement dans ce cadre avec les autres agences partenaires ESRC (Royaume-Uni), NWO (Pays-Bas) et NSF (Etats-Unis) et s'ajoutent aux projets financés dans le cadre de ce programme bilatéral ANR-DFG.

Sur les trois dernières éditions, le budget moyen des projets financés était compris entre 213 et 259k€, côté ANR et 280 et 300 k€, côté DFG. Cette moyenne recouvre des montants très variés selon les projets (environ 60 k€ à 570 k€ par pays pour 36 mois) et des besoins différents en fonction des disciplines, des terrains et de la nature des projets. En tout état de cause, le budget devrait être conforme au programme de travail.

Les projets soumis sont évalués de façon intégrée, c'est-à-dire que les deux agences (l'ANR et la DFG) soumettent les projets à des experts extérieurs suivant la procédure propre à chacune des agences. Le comité d'évaluation interdisciplinaire, dont les membres sont nommés pour moitié par l'ANR et pour moitié par la DFG, établit la sélection des projets en s'appuyant sur les expertises. Comme c'est le cas dans les appels à projets nationaux, l'excellence et la qualité scientifique du projet constituent un élément déterminant de l'évaluation.

La qualité scientifique des projets est donc au cœur du processus de sélection. Cette qualité devrait être clairement visible à travers les informations fournies par les déposants du projet dans le dossier soumis. Le comité s'attend à un dossier complet et bien construit, qui explique de manière cohérente comment le projet s'inscrit dans un champ de recherche précis. Le dossier devrait faire apparaître l'intérêt, la nécessité, l'originalité mais aussi les limites de la recherche envisagée par rapport à l'état de la recherche existant. Les déposants ne devraient pas se limiter à esquisser un objet intéressant de recherche, mais démontrer comment ils entendent construire une démarche scientifique qui découle d'un objet de recherche précis. Cette démarche devrait être clairement articulée d'un point de vue méthodologique et temporel. Les déposants devraient ainsi formuler des hypothèses de recherche, et expliquer comment et pourquoi la méthodologie choisie permettra de donner des résultats dans les délais prévus (maximum 3 ans). S'il s'agit d'une recherche à caractère quantitatif, il conviendrait de bien décrire la qualité, l'établissement et l'étendue des échantillons prévus, et aussi de justifier dans quelle mesure ces échantillons seront significatifs par rapport aux défis méthodologiques et aux hypothèses formulées. Le plan de recherche devrait être visible dans un programme de travail précisant les étapes du parcours, mais aussi l'implication des membres des différentes équipes. Ce programme de travail devrait être clairement relié au programme théorique énoncé.

Le comité d'évaluation privilégie non pas des recherches parallèles dans les deux pays, mais **de vrais projets intégrés avec une collaboration effective**, qui mettent en évidence la nécessité d'entreprendre ce projet dans le cadre franco-allemand plutôt que dans un cadre national. La coopération des équipes allemandes et françaises devrait

non seulement additionner les compétences des membres d'équipes, mais aussi générer une dynamique novatrice qui dans le meilleur des cas enrichit les traditions nationales de recherche. D'un point de vue thématique, les projets de recherche communs ne sont pas tenus de concerner des objets et/ou des terrains franco-allemands.

Enfin, le comité d'évaluation accorde une grande importance aux stratégies de mise en valeur des acquis et résultats de la recherche (publications communes et individuelles, production de données et leur mise en valeur au profit de la communauté scientifique).

Dans l'édition 2018, les chercheurs post-doctorants peuvent à nouveau être coordinateurs de projet. Ils peuvent choisir de monter leur projet de recherche en commun avec un jeune chercheur (un post-doctorant) ou un chercheur plus établi du pays partenaire. Il n'y a notamment plus d'obligation, pour un chercheur dont le projet est financé, de passer une partie de son temps de recherche dans le pays partenaire.

Discipline	Eligibles 2007-2019	Retenus 2007-2019	Eligibles 2018	Retenus 2018	Eligibles 2019	Retenus 2019
Archéologie/ Hist. ancienne	104	30	5	0	5	2
Histoire	102	28	11	3	6	1
Histoire de l'art	17	4	0	0	4	0
Musicologie	8	1	0	0	0	0
Linguistique	131	31	8	3	8	1
Littérature	41	8	1	0	1	0
Philosophie	46	16	3	0	2	1
Sciences religieuses/théologie	15	6	0	0	0	0
Anthropologie	36	10	4	0	3	0
Sociologie	68	12	6	1	3	2
Psychologie	89	22	5	1	9	2
Science politique (+démographie)	45	9	2	1	1	0
Economie/Gestion	113	21	7	2	11	2
Droit	20	2	1	0	2	0
Géographie	33	4	2	0	3	1
Infocom, Sc. de l'éducation, santé publique	24	3	3	2	1	0
TOTAL	895	207	58	13 (22,4%)	59	12 (20,3%)